



## DES DECRETS CONTRE L'EMPLOI

Dans une série de textes réglementaires publiés au Journal Officiel du 31 décembre, le Ministère du travail a bien voulu préciser les modalités de mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Chef d'œuvre de rédaction administrative, ces nouvelles réglementations prouvent les difficultés des pouvoirs publics à appréhender la réalité sociale au sein des entreprises et à œuvrer pour une vraie simplification du maquis des procédures dans lequel se débattent leurs dirigeants.

« Grave menace pour la compétitivité » selon le président du MEDEF Pierre Gattaz.  
« Texte inapplicable, folie » d'après le président de la CGPME, François Asselin.  
Tous les avis sont unanimes.

Alors pourquoi persister ?

Pourquoi promouvoir un dispositif qui tend à décourager les créations d'emplois dans notre pays et à détourner les entreprises de la mise en œuvre de véritables politiques de prévention de la pénibilité seules à mêmes de traiter correctement la problématique de la pénibilité au travail?

Il est encore temps d'éviter une faute économique historique qui creuse encore un peu plus les déficits de compétitivité de nos entreprises dans un marché européen du transport routier totalement libéralisé.

Un suivi approfondi de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité associant les représentants des entreprises et des salariés sera, paraît-il, organisé par le gouvernement.

A nous de prouver l'inanité et la nocivité de ce dispositif, notamment dans les PME et TPE du transport routier.

Le combat pour la compétitivité de nos entreprises continue.

### Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

[communication@csdemenagement.fr](mailto:communication@csdemenagement.fr)

### A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. 

[www.csdemenagement.fr](http://www.csdemenagement.fr), le site institutionnel de la CSD

[www.demenager-pratique.com](http://www.demenager-pratique.com), le site de la CSD dédié au grand public



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

